



République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers  
**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 14 JUIN 2021**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le 14 juin à 18h00, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 8 juin 2021, s'est réuni à la mairie,  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 19

Membres absents : 0

### **Membres présents :**

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, TACHAT Jean-Luc, AUMOND Maryse, ISTIN Bertrand, OLIVIERO Christophe, DEPORT Yannick, MATHIEU-DEMEOCQ Séverine, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, BAYOU Virginia, REPOUSSARD Céline, DURAND Dominique, JOLLY Pierre, BERNARD Michèle.

**Membres absents excusés** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme REPOUSSARD Céline.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) – PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE 2022.2027 – CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux « SDAGE » est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne.

Parallèlement, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) élaboré à l'échelle du bassin, fixe pour 6 ans, les objectifs pour réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027 élaborés par l'Etat et le comité de bassin en collaboration avec les acteurs de l'eau sont soumis à la consultation du public et des assemblées locales, du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Après avoir pris connaissance des documents de la consultation, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis favorable au projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et à son programme de mesures ainsi qu'au projet du Plan de Gestion des Risques Inondation pour la période 2022-2027.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 – DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Les opérations de recensement de la population ont lieu tous les 5 ans dans les communes de – 10 000 habitants. L'enquête de recensement prévue en 2021 a été reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Cette enquête doit désormais se dérouler du 20 janvier au 19 février 2022.

A ce titre, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise le Maire à organiser la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement de la population 2022, prend acte que le Maire nommera par arrêté un agent communal en qualité de coordonnateur.

### **ADHESION A L'ASSOCIATION DU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SOCIO-CULTUREL**

Afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition de personnel pour le recrutement de personnel dans le secteur périscolaire, selon le principe de la mutualisation de postes, il est proposé

d'adhérer, au Groupement Employeurs Socio-Culturels, association à but non lucratif, sise à Poitiers (86), dont l'objectif est de favoriser le développement de l'emploi sur notre territoire,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'adhérer au Groupement Employeurs Socio-Culturels, sis à Poitiers (86), à compter de l'année 2021, sur la base d'une cotisation annuelle de 100 €.

#### **ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA VIENNE**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la mise en place du dispositif du service civique et l'accueil, à ce titre, d'un volontaire pour la réalisation des missions « qualité environnementale » avec un démarrage respectif des missions souhaité début septembre 2021, sur la base d'une durée de 8 mois, à raison de 24h hebdomadaires.

Une convention de partenariat est adoptée à cet effet avec la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne sur la base du versement d'une cotisation d'adhésion annuelle de 162.44 € et d'une indemnité mensuelle de 107.58 €.

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

##### Décision n°10/2021 du 25 mai 2021

Adoption d'une convention relative à une action de formation professionnelle permettant l'apprentissage des techniques d'entretien des locaux, à destination de trois agents du service entretien, proposée par l'organisme de formation BRUNO THILLET, sise à Fontaine le Comte (86), d'une durée de deux journées, pour un montant total de 1 200.00 € TTC.

##### Décision n°11/2021 du 26 mai 2021

Adoption d'un acte spécial de sous-traitance avec l'entreprise EC21, titulaire du lot n°4 « bardage » relatif au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine à Biard (86), en vue de la réalisation des travaux de pose de la résille bois extérieure par l'entreprise SARL DANIEL LAMARCHE, sise à Parthenay (79).

##### Décision n°12/2021 du 28 mai 2021

Demande d'attribution d'une subvention pour les travaux de réparation des désordres apparus sur l'église de Biard estimés à 20 076.95 € HT, auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne « ACTIV » (volet 3).

##### Décision n°13/2021 du 31 mai 2021

Demande d'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'une scène amovible composée de 24 praticables de 2 m2 chacun, d'une superficie totale de 48m2, avec deux escaliers et un garde-corps, pour un montant estimé à 10 774.66 €, auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne « ACTIV » (volet 3).

##### Décision n°14/2021 du 31 mai 2021

Adoption de la modification de marché n°1 au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec l'entreprise GUYONNAUD AUDEBRAND, titulaire du lot n°11 « Electricité », relative à des adaptations d'installations électriques et d'équipement scénique, pour un montant de 15 193.66 € HT.

##### Décision n°15/2021 du 11 juin 2021

Adoption d'une convention de raccordement et d'exploitation d'une installation électrique de consommation basse tension avec une puissance située entre 36 kVA et 250 kVA , pour le bâtiment « foyer Guillaume d'Aquitaine » à Biard, avec la société SRD, sise à Poitiers, assortie d'une contribution au coût du raccordement établie à 2 255.30 € TTC.

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2021**

Afin de permettre la restitution d'un trop perçu au titre de la taxe d'aménagement suite à l'abandon d'un projet de construction, le conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide, de procéder à une ouverture et un virement de crédits, de 5 000 €, à l'intérieur de la section d'investissement.

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2021**

Suite à une erreur d'imputation budgétaire, il convient d'apporter des modifications au budget, le conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide, de procéder à un virement de crédits, de 157 477.00 €, à l'intérieur de la section d'investissement au niveau des recettes.

#### **DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2021**

Afin de transférer les dépenses liées aux frais d'études et d'insertion du compte 20 au compte 23 en matière d'opérations patrimoniales conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide, de procéder à un virement de crédits de 14 000 € à l'intérieur de la section d'investissement.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Calendrier des réunions
- Calendrier des manifestations
- Organisation des élections régionales et départementales.

<b>M. MORISSEAU</b>	<b>M. SEINE</b>	<b>Mme MOREAU</b>	<b>M. DESVIGNES</b>
<b>Mme SEGUIN</b>	<b>M. CORBEL</b>	<b>M. TACHAT</b>	<b>Mme AUMOND</b>
<b>M. ISTIN</b>	<b>M. OLIVIERO</b>	<b>M. DEPORT</b>	<b>Mme MATHIEU- DEMEOCQ</b>
<b>Mme CORDEAU</b>	<b>Mme CHASSEPORT</b>	<b>Mme BAYOU</b>	<b>Mme REPOUSSARD</b>
<b>M. DURAND</b>	<b>M. JOLLY</b>	<b>Mme BERNARD</b>	